

*EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*

19 OCT. 2023

N° 32/2023

**Objet : ETUDE DE MARCHÉ ET D'ACCOMPAGNEMENT A LA RECHERCHE D'UN
REPRENEUR PAR LA CCI**

L'an deux mil vingt-trois, le 3 octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2023

Présents (11) : Mesdames BECKER Corinne, Madame DELATTAINANT Marion, DE L'ECLUSE Anne-Sophie, LE MEUR Isabelle, Messieurs DELPY Jérôme, GASNIER Richard, GIRARDI Patrick, GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, MULTEAU Dimitri, ODONNAT Cédric

Absents excusés avec pouvoir (2) : Monsieur GERARD Jean-Pierre qui donne pouvoir à Monsieur GUETTARD Philippe, Madame PEUDEVIN Evelyne qui donne pouvoir à Madame BECKER Corinne

Absent excusés (1) : Monsieur GUERIN Pierre-Alain

Absent (1) : Monsieur HELTZLE Jérôme

Secrétaire de séance : Madame BECKER Corinne

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la constitution des dossiers d'aide de l'Etat et du Conseil départemental dans le cadre du projet de réhabilitation des locaux bar-restaurant-multiservices-logement Le Saint-Vincent en vue de sa réouverture, nécessite la production d'une étude de marché. Une offre de service en ce sens a été demandée à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et un complément de prestation a également été sollicité auprès de ce même organisme pour un accompagnement dans la recherche et la sélection d'un futur exploitant.

Au global, la proposition de la CCI comprend les volets suivants :

- une étude de marché pour la réouverture d'un restaurant traditionnel pour un montant de 2 600 € HT (3 120 € TTC),
- un accompagnement de présentation du local commercial et de l'activité pour un montant de 830 € HT (996 € TTC),
- la sélection d'un candidat à la reprise pour un montant de 975 € HT (1170 € TTC),
- un accompagnement à la réalisation du projet pour un montant de 600 € HT (720 € TTC).

Le montant total de l'étude s'élève à 5 005€ HT (6 006 € TTC).

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- accepte les offres de la Chambre de Commerce et d'Industrie listées ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la réalisation de ces études.

Fait à Mesland, le 17 octobre 2023.

Le Maire,
Philippe GUETTARD



Le Secrétaire de séance,
Corinne BECKER

*Acte rendu exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 17/10/2023
et de son affichage le 17/10/2023*

Le Maire,
Philippe GUETTARD



*EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*

19 OCT. 2023

N° 33/2023

**Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE DEUX AGENTS DU CIAS DU
BLAISIS AUPRES DE LA COMMUNE**

L'an deux mil vingt-trois, le 3 octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2023

Présents (11) : Mesdames BECKER Corinne, Madame DELATTAIGNANT Marion, DE L'ECLUSE Anne-Sophie, LE MEUR Isabelle, Messieurs DELPY Jérôme, GASNIER Richard, GIRARDI Patrick, GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, MULTEAU Dimitri, ODONNAT Cédric

Absents excusés avec pouvoir (2) : Monsieur GERARD Jean-Pierre qui donne pouvoir à Monsieur GUETTARD Philippe, Madame PEUDEVIN Evelyne qui donne pouvoir à Madame BECKER Corinne

Absent excusés (1) : Monsieur GUERIN Pierre-Alain

Absent (1) : Monsieur HELTZLE Jérôme

Secrétaire de séance : Madame BECKER Corinne

Vu la loi du n°2021-1109 confortant le respect des principes de la République dite « Séparatisme » promulguée le 24 août 2021, qui apporte un certain nombre de mesures relatives à l'éducation et, notamment, dans le cadre de l'instruction en famille, dont elle souligne le caractère dérogatoire,

Considérant que, concernant les obligations du maire, la loi acte la disparition du rôle de l'autorité municipale dans ce nouveau système d'autorisation des demandes d'instruction en famille puisque l'article 49 de cette loi prévoit, notamment, que l'instruction dans la famille soit soumise à l'autorisation de l'état,

Considérant toutefois que, si l'autorité municipale n'a plus de rôle à jouer dans la délivrance de l'autorisation d'instruction en famille, l'article 49 de la loi prévoit que la commune de résidence de l'enfant soit informée de la délivrance de l'autorisation d'instruction en famille,

Considérant de plus, que le mécanisme de l'enquête réalisée par la mairie et le rectorat sont maintenus (article L131-10 du code de l'éducation),

Considérant qu'afin d'apprécier la situation de l'enfant, de sa famille et de vérifier leur capacité à l'instruire, l'autorité de l'état compétente en matière d'éducation peut convoquer l'enfant, ses responsables et le cas échéant les personnes en charge de l'instruction,

Considérant qu'aux termes de l'article L.131-10 du Code de l'éducation, le maire au titre de sa qualité d'agent d'Etat, doit mener, dès la première année, et tous les deux ans, une enquête sur les enfants recevant l'instruction en famille,

Considérant que cette enquête municipale, depuis la loi du 24 août 2021, a désormais pour objectif de vérifier la réalité des motifs avancés par les personnes responsables de l'enfant pour obtenir

l'autorisation de délivrer une instruction dans la famille et que cette enquête vérifie, par ailleurs, s'il leur est donné une instruction dans la mesure compatible avec leur état de santé et les conditions de vie de la famille,

Considérant que le résultat de cette enquête est ensuite communiqué à l'autorité de l'état compétente en matière d'éducation et aux personnes responsables de l'enfant,

Considérant que les commune d'Agglopolys ne disposent pas, dans leurs effectifs, de travailleurs sociaux dument habilités à réaliser des enquêtes sociales,

Considérant que le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Blaisois dispose dans ses effectifs des travailleurs sociaux habilités,

Monsieur le Maire propose, en accord avec le CIAS du Blaisois, de signer une convention de mise à disposition de deux travailleurs sociaux du CIAS du Blaisois pour la réalisation des enquêtes sociales correspondantes. Le temps de travail alloué à la réalisation de l'enquête sociale est évalué à quatre heures.

Le base du tarif forfaitaire établi est de 150 € par enquête réalisée (temps d'enquête plus temps de déplacement).

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés (13 voix POUR) autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Fait à Mesland, le 17 octobre 2023

Le Maire,
Philippe GUETTARD



Le Secrétaire de séance,
Corinne BECKER



*Acte rendu exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 17/10/2023
et de son affichage le 17/10/2023*

Le Maire,
Philippe GUETTARD



*EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*

19 OCT. 2023

N° 34/2023

Objet : ETUDE DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE – PROJET DE RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE SUR LE CLAPET DU MOULIN ET DE RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE.

L'an deux mil vingt-trois, le 3 octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2023

Présents (11) : Mesdames BECKER Corinne, Madame DELATTAIGNANT Marion, DE L'ECLUSE Anne-Sophie, LE MEUR Isabelle, Messieurs DELPY Jérôme, GASNIER Richard, GIRARDI Patrick, GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, MULTEAU Dimitri, ODONNAT Cédric

Absents excusés avec pouvoir (2) : Monsieur GERARD Jean-Pierre qui donne pouvoir à Monsieur GUETTARD Philippe, Madame PEUDEVIN Evelyne qui donne pouvoir à Madame BECKER Corinne

Absent excusés (1) : Monsieur GUERIN Pierre-Alain

Absent (1) : Monsieur HELTZLE Jérôme

Secrétaire de séance : Madame BECKER Corinne

Le Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse (SMB Cisse) est une structure porteuse de projets dans les départements du Loir et Cher et de l'Indre et Loire, qui agit au titre de l'intérêt général en exerçant la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) déléguée par ses collectivités adhérentes.

Les travaux et actions menés par le SMB Cisse s'inscrivent dans un objectif d'atteinte et/ou de maintien du bon état écologique des masses d'eau, défini par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) de 2000 et s'expriment au travers d'un Contrat Territorial (CT), outil mis en place par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et porté par le SMB Cisse.

Le Contrat Territorial permet notamment au syndicat et à ses collaborateurs d'obtenir des financements et subventions extérieurs.

Le futur CT Cisse n°3 sera divisé en deux tranches de 3 ans. La 1^{ère} tranche est une enveloppe financière et technique opérationnelle. Les actions inscrites en 1^{ère} tranche sont les plus abouties et sont relativement certaines d'être menées à bien. La 2^{ème} tranche est une enveloppe financière et technique prévisionnelle. Les actions inscrites en 2^{ème} tranche sont les moins abouties. Elles nécessitent des études et ajustements qui se feront durant la 1^{ère} tranche.

Le programme d'actions du CT n°3 fera l'objet d'un bilan mi-parcours, à la fin de la 1^{ère} tranche, afin d'ajuster la seconde. Au terme de ce bilan mi-parcours, il conviendra d'ajuster et de confirmer ou non les actions préalablement inscrites en 2^{ème} tranche.

Dans la continuité de restauration du Ruisseau du Mesland sur la commune de Mesland, un projet de restauration de la continuité écologique sur le vannage (clapet du Moulin) du centre bourg et de

restauration hydromorphologique du ruisseau dans cette même zone peut être porté par le CT Cisse n°3. Les parcelles communales concernées par le clapet sont :

- Parcelle B0207
- La rue du Moulin

Dans le cadre du futur CT n°3, la commune de Mesland valide le projet :

- d'une étude permettant de dimensionner un projet de restauration de la continuité écologique sur le clapet du centre-bourg et de restauration hydromorphologique du Mesland sur la zone impactée,
- de travaux de restauration de la continuité écologique sur le clapet du centre-bourg et de restauration hydromorphologique du Mesland sur la zone impactée, en collaboration syndicat/commune, sous réserve que le plan de financement et les éléments techniques soient validés lors du bilan de mi-parcours.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés (13 voix POUR) accepte l'inscription des nouvelles études menées par le SMB Cisse dans le CT.

Fait à Mesland, le 17 octobre 2023

Le Maire,
Philippe GUETTARD



Le Secrétaire de séance,
Corinne BECKER

CFC

*Acte rendu exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture 17/10/2023
et de son affichage le 17/10/2023*

Le Maire,
Philippe GUETTARD



19 OCT. 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 35/2023

**Objet : CONVENTION ENTRE MESLAND ET MONTEAUX - ACHAT DE PANNEAUX
DE CIRCULATION POUR LIMITER LE TONNAGE DU PONT DE LA GRANDE FOSSE.**

L'an deux mil vingt-trois, le 3 octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2023

Présents (11) : Mesdames BECKER Corinne, Madame DELATTAIGNANT Marion, DE L'ECLUSE Anne-Sophie, LE MEUR Isabelle, Messieurs DELPY Jérôme, GASNIER Richard, GIRARDI Patrick, GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, MULTEAU Dimitri, ODONNAT Cédric

Absents excusés avec pouvoir (2) : Monsieur GERARD Jean-Pierre qui donne pouvoir à Monsieur GUETTARD Philippe, Madame PEUDEVIN Evelyne qui donne pouvoir à Madame BECKER Corinne

Absent excusés (1) : Monsieur GUERIN Pierre-Alain

Absent (1) : Monsieur HELTZLE Jérôme

Secrétaire de séance : Madame BECKER Corinne

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'une convention doit être signée entre les Communes de Mesland et de Monteaux, pour acquérir en commun des panneaux de limitation de tonnage à 2 tonnes sur le « Pont de la Grande fosse », limitrophe aux deux communes.

Un arrêté commun portant interdiction de circuler sur le « Pont de la Grande fosse » - chemin rural n°9 – « Les Puits Fouassons » - aux véhicules de plus de 2 tonnes a été signé par les deux maires. La convention a pour objet de fixer les modalités de participation financière à parité de chaque commune, pour l'achat des panneaux de circulation, la pose et l'entretien.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés (13 voix POUR) autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Fait à Mesland, le 17 octobre 2023

Le Maire,
Philippe GUETTARD

Le Secrétaire de séance,
Corinne BECKER

*Acte rendu exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 17/10/2023
et de son affichage le 17/10/2023*

Le Maire,
Philippe GUETTARD

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE MESLAND

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

*EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*

19 OCT. 2023

N° 36/2023

Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT EN FAVEUR DES MESSICOLES

L'an deux mil vingt-trois, le 3 octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2023

Présents (11) : Mesdames BECKER Corinne, Madame DELATTAIGNANT Marion, DE L'ECLUSE Anne-Sophie, LE MEUR Isabelle, Messieurs DELPY Jérôme, GASNIER Richard, GIRARDI Patrick, GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, MULTEAU Dimitri, ODONNAT Cédric

Absents excusés avec pouvoir (2) : Monsieur GERARD Jean-Pierre qui donne pouvoir à Monsieur GUETTARD Philippe, Madame PEUDEVIN Evelyne qui donne pouvoir à Madame BECKER Corinne

Absent excusés (1) : Monsieur GUERIN Pierre-Alain

Absent (1) : Monsieur HELTZLE Jérôme

Secrétaire de séance : Madame BECKER Corinne

Monsieur MULTEAU Dimitri 2^{ème} adjoint explique aux membres du conseil que la convention de partenariat qui doit être conclue avec le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de Loir-et-Cher a pour objet la préservation d'espèces messicoles. Le CEN demande à la commune de Mesland la mise à disposition gratuite d'une parcelle de 300m² - parcelle concernée : B1158 située au lieu-dit Le Moulin – pour semer des plantes messicoles et en assurer le suivi et la gestion.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés (13 voix POUR), autorise Monsieur le Maire à signer la convention et autorise la mise à disposition gratuite d'une partie (300m²) de la parcelle B1158 au Conservatoire d'Espaces Naturels.

Fait à Mesland, le 17 octobre 2023

Le Maire,
Philippe GUETTARD

Le Secrétaire de séance,
Corinne BECKER

*Acte rendu exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 17/10/2023
et de son affichage le 17/10/2023*

Le Maire,
Philippe GUETTARD

*EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*

19 OCT. 2023

N° 37/2023

Objet : TRAVAUX DE MENUISERIE – PRESBYTERE – 8 RUE DE LA POSTE

L'an deux mil vingt-trois, le 3 octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2023

Présents (11) : Mesdames BECKER Corinne, Madame DELATTAIGNANT Marion, DE L'ECLUSE Anne-Sophie, LE MEUR Isabelle, Messieurs DELPY Jérôme, GASNIER Richard, GIRARDI Patrick, GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, MULTEAU Dimitri, ODONNAT Cédric

Absents excusés avec pouvoir (2) : Monsieur GERARD Jean-Pierre qui donne pouvoir à Monsieur GUETTARD Philippe, Madame PEUDEVIN Evelyne qui donne pouvoir à Madame BECKER Corinne

Absent excusés (1) : Monsieur GUERIN Pierre-Alain

Absent (1) : Monsieur HELTZLE Jérôme

Secrétaire de séance : Madame BECKER Corinne

Monsieur le Maire, expose aux membres du conseil qu'au vu de la vétusté des huisseries (deux fenêtres et la porte d'entrée) du logement communal de l'ancien presbytère situé au 8 rue de la Poste, des travaux de remplacement sont nécessaires.

Une demande d'autorisation de travaux en secteur de protection des abords d'un monument historique a été adressée à Mme L'Architecte des Bâtiments de France. Les travaux sont autorisés sous réserve du respect de prescriptions concernant les matériaux et la couleur de peinture à utiliser.

Deux devis ont été sollicités :

- ABP SOLUTION HABITAT 41350 Saint-Gervais-la-Forêt,
- GILMAR 41120 Chailles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés (13 voix POUR), décide de retenir la société GILMAR pour effectuer les travaux de changement d'huisseries en bois au prix de 8 530.81 € HT (9000.00 € TTC) et donne pouvoir à M. le Maire pour signer le devis.

Fait à Mesland, le 17 octobre 2023

Le Maire,
Philippe GUETTARD

Le Secrétaire de séance,
Corinne BECKER

*Acte rendu exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 17/10/2023
et de son affichage le 17/10/2023*

Le Maire,
Philippe GUETTARD

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

19 OCT. 2023

N° 38/2023

Objet : EXTENSION DE LA MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET POLE SERVICES PUBLICS-MICRO CRECGE- EXTENSION A LA RUE DU FOYER

L'an deux mil vingt-trois, le 3 octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2023

Présents (11) : Mesdames BECKER Corinne, Madame DELATTAIGNANT Marion, DE L'ECLUSE Anne-Sophie, LE MEUR Isabelle, Messieurs DELPY Jérôme, GASNIER Richard, GIRARDI Patrick, GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, MULTEAU Dimitri, ODONNAT Cédric

Absents excusés avec pouvoir (2) : Monsieur GERARD Jean-Pierre qui donne pouvoir à Monsieur GUETTARD Philippe, Madame PEUDEVIN Evelyne qui donne pouvoir à Madame BECKER Corinne

Absent excusés (1) : Monsieur GUERIN Pierre-Alain

Absent (1) : Monsieur HELTZLE Jérôme

Secrétaire de séance : Madame BECKER Corinne

M. le Maire rappelle qu'il a été décidé par délibération 19/2023 du 12/04/2023 d'accepter le devis d'Assistance à Maître d'Ouvrage d'un montant de 12 600.00 € HT (15 120.00 € TTC) présenté par le groupement Sativa Paysage - AUD Atelier Taïga - ECMO pour étudier la faisabilité d'aménagement d'un pôle micro-crèche/petite salle intergénérationnelle/agence postale/point lecture/point d'accueil numérique au 24 Grande rue suite à l'acquisition du bien immobilier.

L'étude de faisabilité comprend un volet aménagement de la voirie sur la RD43, au droit de l'immeuble et de la mairie contigüe. Compte tenu des travaux d'effacement des réseaux qui s'achèvent Rue du Foyer, il est proposé d'étendre l'étude d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage à l'aménagement de la rue du Foyer (VC n° 6), du carrefour avec la RD43 jusqu'au parking de l'école.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (13 voix POUR) :

- accepte l'extension de la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) du groupement Sativa/Terr&Am pour un montant de 2 100 € HT (2 520 € TTC),
- autorise M. le Maire à signer le devis correspondant ainsi que toute pièce liée à cette affaire.

Fait à Mesland, le 17 octobre 2023.

Le Maire,
Philippe GUETTARD

Le Secrétaire de séance,
Corinne BECKER

**Acte rendu exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 17/10/2023
et de son affichage le 17/10/2023**

Le Maire,
Philippe GUETTARD

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE MESLAND

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

19 OCT. 2023

N° 39/2023

Objet : **TABLEAU DES EFFECTIFS**

L'an deux mil vingt-trois, le 3 octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2023

Présents (11) : Mesdames BECKER Corinne, Madame DELATTAINANT Marion, DE L'ECLUSE Anne-Sophie, LE MEUR Isabelle, Messieurs DELPY Jérôme, GASNIER Richard, GIRARDI Patrick, GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, MULTEAU Dimitri, ODONNAT Cédric

Absents excusés avec pouvoir (2) : Monsieur GERARD Jean-Pierre qui donne pouvoir à Monsieur GUETTARD Philippe, Madame PEUDEVIN Evelyne qui donne pouvoir à Madame BECKER Corinne

Absent excusés (1) : Monsieur GUERIN Pierre-Alain

Absent (1) : Monsieur HELTZLE Jérôme

Secrétaire de séance : Madame BECKER Corinne

Vu le Code générale des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

Grade	C at.	Durée hebdo. Du poste En centième (Délibération et rémunération)	Durée hebdo. du poste en H/Mns	Missions pour information (les missions peuvent être modifiées pour une nouvelle affectation de l'emploi créé)	Statut (Stagiaire , titulaire, contractu el)	Temps de travail (TP en %)	Agent
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	35/35 ^{ème} 48/18	35h 00	Secrétaire de Mairie	Titulaire	80 %	FROSTIN ELOISE
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	15/35 ^{ème} 39/13	15h 00	Agent d'accueil agence postale communale	Titulaire	TNC	BOURGEOIS ANNE
ADJOINT TECHNIQUE	C	35/35 ^{ème} 05/22	35h 00	Chargé de l'entretien des espaces verts/ réparations des voies et espaces publics		TC	POSTE VACANT

ADJOINT TECHNIQUE	C	20/35 ^{ème} 41/17	20h 00	Chargé de l'entretien des espaces verts/ réparations des voies et espaces publics	Titulaire	TNC	MARMION JOEL
ADJOINT TECHNIQUE	C	3/35 ^{ème} 24/2021	3h 00	Chargée de l'entretien de la Mairie	Titulaire	TNC	MARMION ISABELLE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés (13 voix POUR) approuve le tableau des effectifs ci-dessus.

Fait à Mesland, le 17 octobre 2023

Le Maire,
Philippe GUETTARD



Le Secrétaire de séance,
Corinne BECKER

CLB

*Acte rendu exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 17/10/2023
et de son affichage le 17/10/2023*

Le Maire,
Philippe GUETTARD

